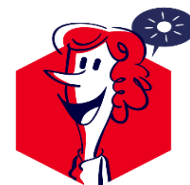




LETTRE D'INFORMATION

CFE-CGC Ile-de-France

N°13 – novembre 2024



EDITORIAL

L'organisation et France Travail

Comme quasiment tous les mois maintenant, l'actualité de France Travail est chargée... Chargée sur nos actions avec par exemple l'expérimentation « prospection externalisée » où certains prestataires vont faire le travail à notre place, il est apparemment plus simple d'externaliser que d'embaucher... C'est aussi la mise en place de task forces, (en anglais) et en sous-traitance (dans le texte). D'ailleurs, à ce sujet, lisez l'article sur la loi du temps d'Hofstadter, c'est éclairant.

Télétravail et journée de proximité

Actualité chargée également en interne avec l'application du télétravail nouvelle formule et notamment de la journée de proximité. En effet, le processus d'attribution ne sera pas en fonction de votre rapidité de positionnement mais, apparemment, en fonction de la rapidité de validation - au jour J- de votre manager.

Certes, cela ne vous concerne pas tous mais cela illustre bien le manque de transparence qui peut, certaines fois, constituer un irritant pour reprendre un mot à la mode.

Nous ne sommes pas une démocratie, c'est entendu mais il aurait pu être intéressant d'interroger nos collègues du réseau, à grande échelle, sur leur vision et leur expérience, sur leurs difficultés aussi, afin d'alimenter la réflexion sur la mise en œuvre des actions concernant la stratégie de notre entreprise... Sans doute que le temps manquait pour le faire...

A LA UNE

Coup de froid sur l'industrie : quel impact sur notre charge de travail ?



Depuis le mois d'avril 2024, le nombre de fermetures d'usines est supérieur aux ouvertures. Cela confirme les mauvais signaux apparus il y a quelques mois sur l'industrie. De janvier à juin 2024, le cabinet Trendeo a enregistré 61 fermetures (+9% par rapport à la même période 2023) et 79 ouvertures (recul de 4%). Le solde reste positif, mais baisse de 30% (il passe de +26 ouvertures en 2023 à + 18 en 2024). Sur le mois d'avril seul, on a 37 ouvertures pour 47 fermetures.

Des impacts sur l'emploi

Cette situation a des impacts sur l'emploi : si 10.950 emplois industriels ont été créés au 1^{er} semestre 2024, le nombre de créations est en baisse de 44% par rapport à 2023. Cette situation s'explique par : des secteurs ont enregistré en 2023 des investissements conséquents non reproduits en 2024 comme l'électronique avec le projet Carbon ou l'aéronautique avec Airbus, Dassault et Thales. Et la situation de l'industrie automobile se dégrade, Stellantis et le passage au véhicule électrique est difficile.

Le rebond enregistré en 2021/2022 s'est centré sur le plan de relance avec le fonds d'accélération des investissements industriels. Or, ce plan s'est arrêté et depuis l'industrie doit faire face à de nombreuses difficultés dont la hausse du coût de l'énergie. De plus, pour l'expert Roland Lescure la politique de ré-industrialisation via France 2030 s'est trop focalisée sur les start-ups et les innovations de rupture, et pas assez sur les territoires. Les PMI des territoires sont rarement éligibles à France 2030 (- 10%).

Pour l'expert David Cousquer, trois axes sont possibles pour une reprise : une nouvelle baisse des taux d'intérêt ou les effets de la baisse récente, un plan de relance et de rattrapage européen, ou des perspectives politiques plus stables. Cette situation risque, à terme, d'augmenter rapidement la charge de travail à France Travail – à suivre.

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

Surcharge numérique : une étude alarmante



Hyperconnexion, infobésité, réunionite... "Le volume de mails à traiter par salarié continue de croître de façon alarmante". L'Observatoire de l'Infobésité et de la Collaboration Numérique (OICN) vient de publier une étude alarmante sur la surcharge numérique en 2024 : 205 mails/semaine pour les managers (+6% par rapport à 2022) ; 1 mail sur 5 est envoyé avant 9h ou après 18h ; réunionite : 6h30 de réunion/semaine pour un collaborateur ; multitâche en hausse. Urgence : il faut redéfinir nos pratiques numériques pour préserver notre santé mentale et améliorer la collaboration en entreprise !

RESEAUX SOCIAUX

LinkedIn : quelle protection de la vie privée ?



Attention à vos données : LinkedIn utilise les données des utilisateurs pour entraîner ses modèles d'intelligence artificielle (IA) sans informer ses utilisateurs au préalable, et en les inscrivant par défaut.

LinkedIn appartient à Microsoft qui détient une part non négligeable de ChatGPT, OpenAI. Cela signifie que Microsoft utilise les données de LinkedIn pour entraîner ces autres modèles d'IA.

Suite à la publication de ces données, LinkedIn a précisé que les données des utilisateurs ne serviraient pas à entraîner ses modèles de base d'OpenAI, mais seraient partagées avec Microsoft pour ses propres logiciels basés sur OpenAI. La plateforme a précisé qu'elle n'entraînait pas de modèle d'IA générant du contenu avec des données provenant de l'UE.

Vous pouvez désactiver cette option (ou vérifier qu'elle n'est pas activée) : allez dans la section confidentialité des données dans les paramètres et désactivez l'option "Utilisez mes données pour entraîner des modèles d'IA de création de contenu".

Les militants pour la protection de la vie privée restent toutefois inquiets de la décision de LinkedIn d'inscrire automatiquement les utilisateurs dans l'entraînement de modèles d'IA. Notre conseil : vérifiez vos paramètres.

VOS CONTACTS

CFE-CGC IdF

Marjorie GOETZ

Tél. : 06 18 08 90 13

marjorie.goetz@francetravail.fr

(permanence téléphonique : tous les mercredis)

Jacques MARTIN

Tél. : 06 27 27 03 18

jacques.martin@francetravail.fr

(permanence téléphonique : tous les mardis)

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications : cfe-cgc.idf@francetravail.fr

Pour avancer ensemble, rejoignez-nous dès maintenant !

RESSOURCES HUMAINES

Une formation pour combattre le burn-out des managers



Les managers sont le pilier des entreprises et portent sur leurs épaules la responsabilité de mener leurs équipes vers le succès. Alors que se passe-t-il lorsque ce fardeau devient trop lourd à porter ? Les conséquences sont lourdes : le burn-out s'installe et toute l'équipe en souffre.

Les principales sources de stress pour les managers sont : une surcharge de travail, une mauvaise gestion du temps, l'absence de formation adéquate. La formation intervient ici et devient une bouée de sauvetage. Ce n'est pas uniquement l'acquisition de

compétences techniques, il s'agit de donner aux responsables les armes pour faire face aux défis quotidiens, fournir la résilience et l'agilité nécessaire pour rester à flot dans les moments difficiles.

Il est important d'offrir aux managers du soutien à travers des programmes de formation qui les outillent pour gérer le stress, développer leur intelligence émotionnelle et maîtriser les techniques de communication et de résolution des conflits.

Les managers sont le tampon entre la Direction et les employés. Pour réussir cette mission, une communication claire et ouverte doit être mise en place. En comblant le fossé entre la Direction et le personnel, le manager instaure un climat de confiance et de sérénité. Et pour cela le manager doit d'abord prendre soin de lui-même, apprendre à poser les limites et éventuellement à demander de l'aide si nécessaire.

Il faut mettre en place une culture d'apprentissage continu pour encourager le développement de nouvelles compétences, à partager ses connaissances et à se dépasser. Globalement, pour combattre le burn-out des managers, une stratégie globale est nécessaire qui englobe soutien organisationnel, formation ciblée et autonomisation individuelle. N'hésitez pas à contacter la CFE-CGC en cas de besoin.

DICO DE L'ECO

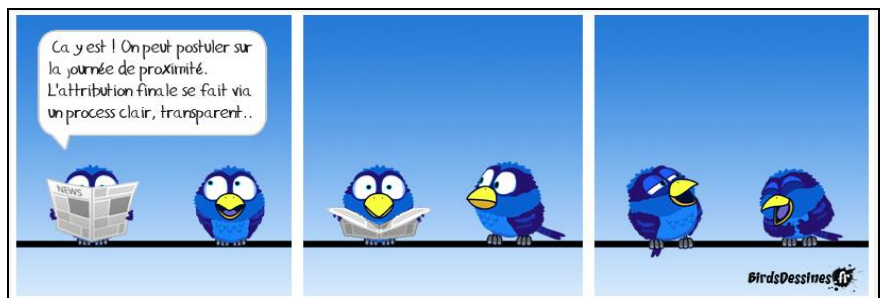
La loi du temps de Hofstadter



Cette "loi de glissement de planning" (formulée par l'écrivain Douglas Hofstadter, en 1979) énonce qu'il faut toujours plus de temps que prévu. Il est ainsi impossible de prévoir la durée d'une tâche ou d'un projet complexe. En effet, sur un projet complexe, il survient fréquemment des événements qui allongent sa durée. Cela se vérifie par exemple dans les domaines de la recherche et du développement.

HUMOUR

L'actualité de France Travail IDF en BD



AGENDA

Vos prochains RDV avec la CFE-CGC

- ☐ 11 déc. 2024 (12h45-13h30) – webinaire : « Horoquartz, les aspects pratiques »
- ☐ 12 déc. 2024 – réunion mensuelle CFE-CGC



WEBINAIRE. – Présentation **Horoquartz : les aspects pratiques**



mercredi 11 déc. 2024 (12h45 – 13h30)
par visioconférence

Réservez dès à présent la date !

Comment participer ?

En cliquant sur le lien : [Rejoignez la réunion maintenant](#)

Prenez contact avec nous par mail
afin d'échanger et vous abonner
à nos publications

cfe-cgc.idf@francetravail.fr

**Pour avancer ensemble,
rejoignez-nous dès maintenant !**

